

0cm
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
:



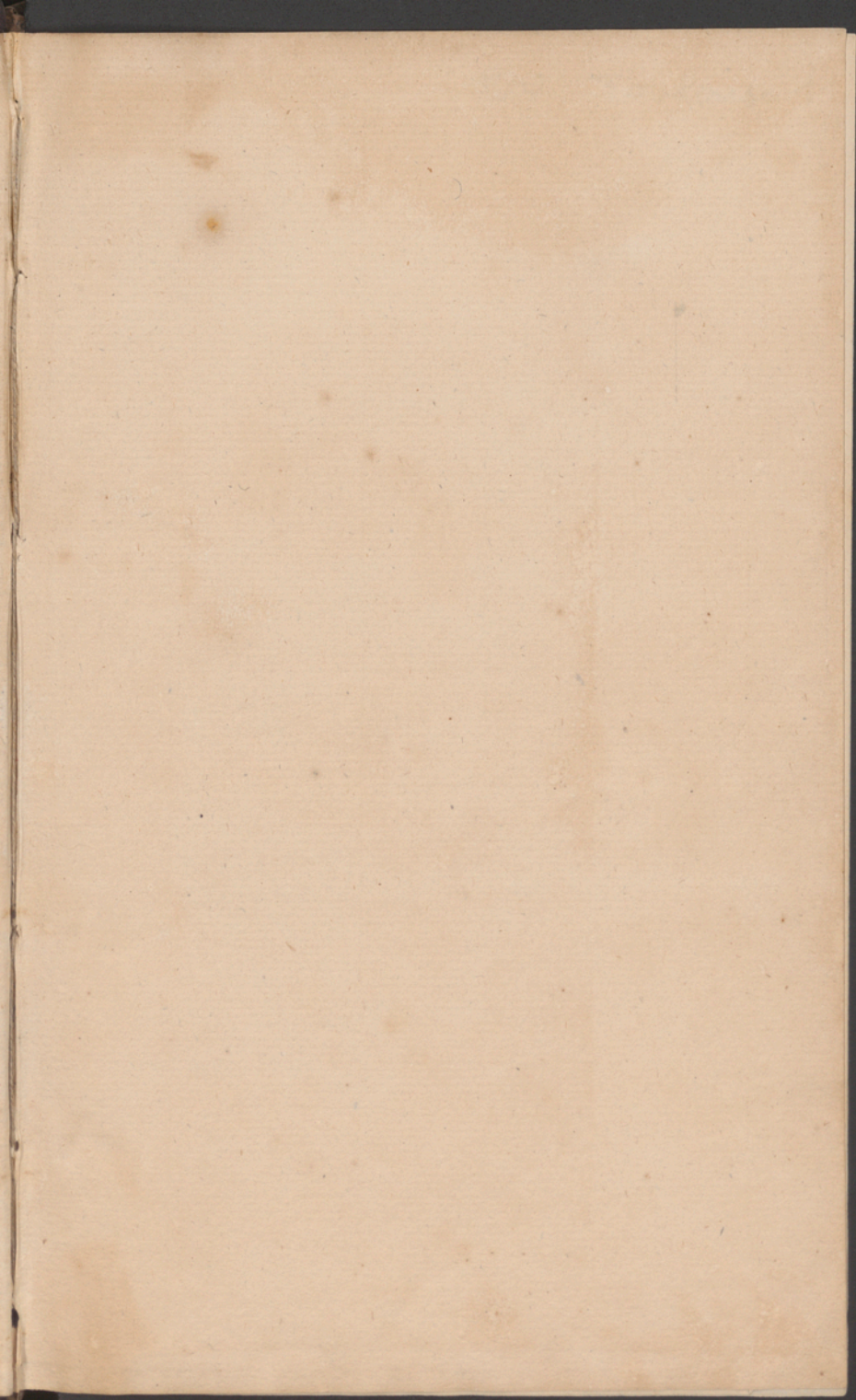
DES BARREAUX

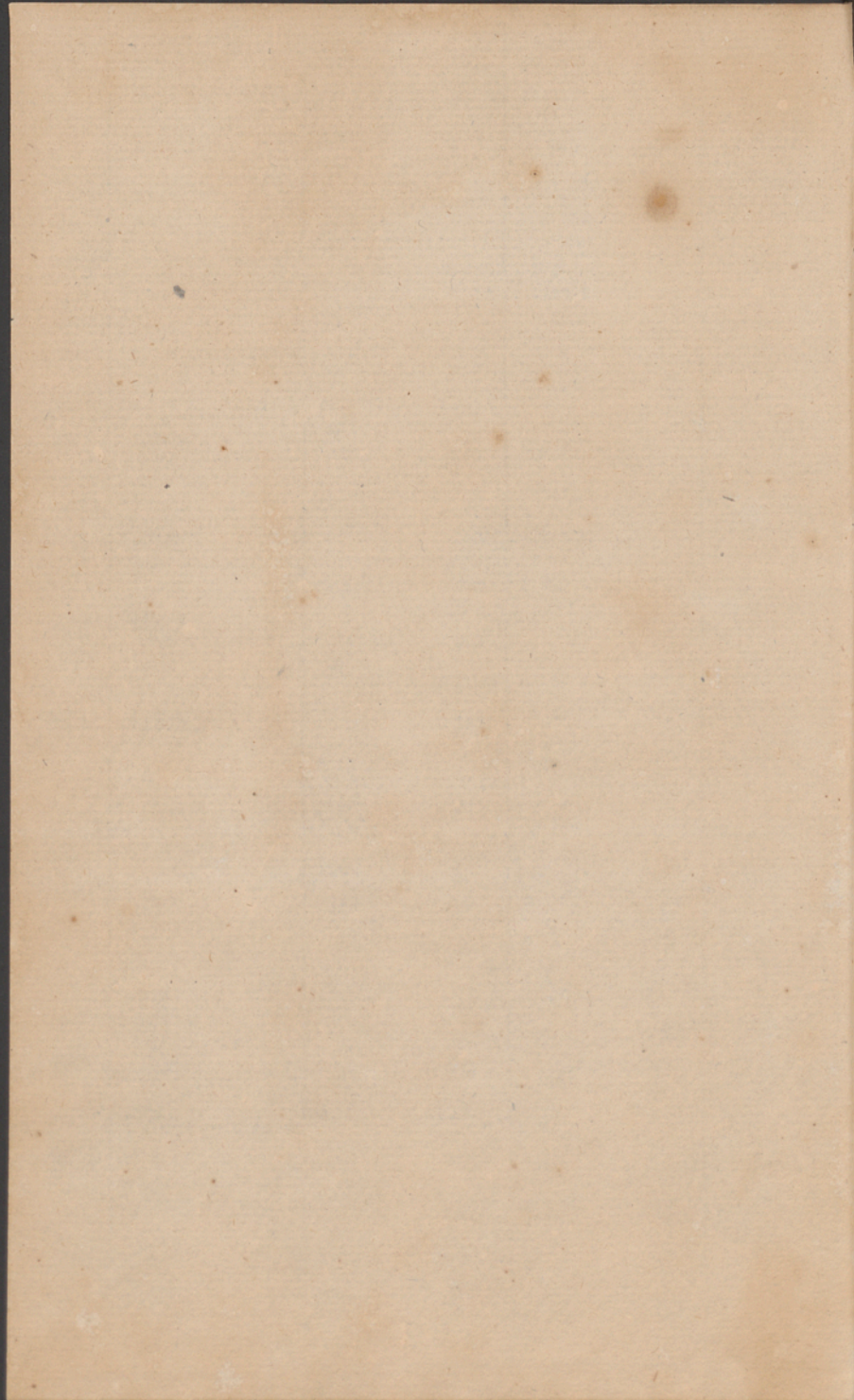
POÉSIES

DIVERSES



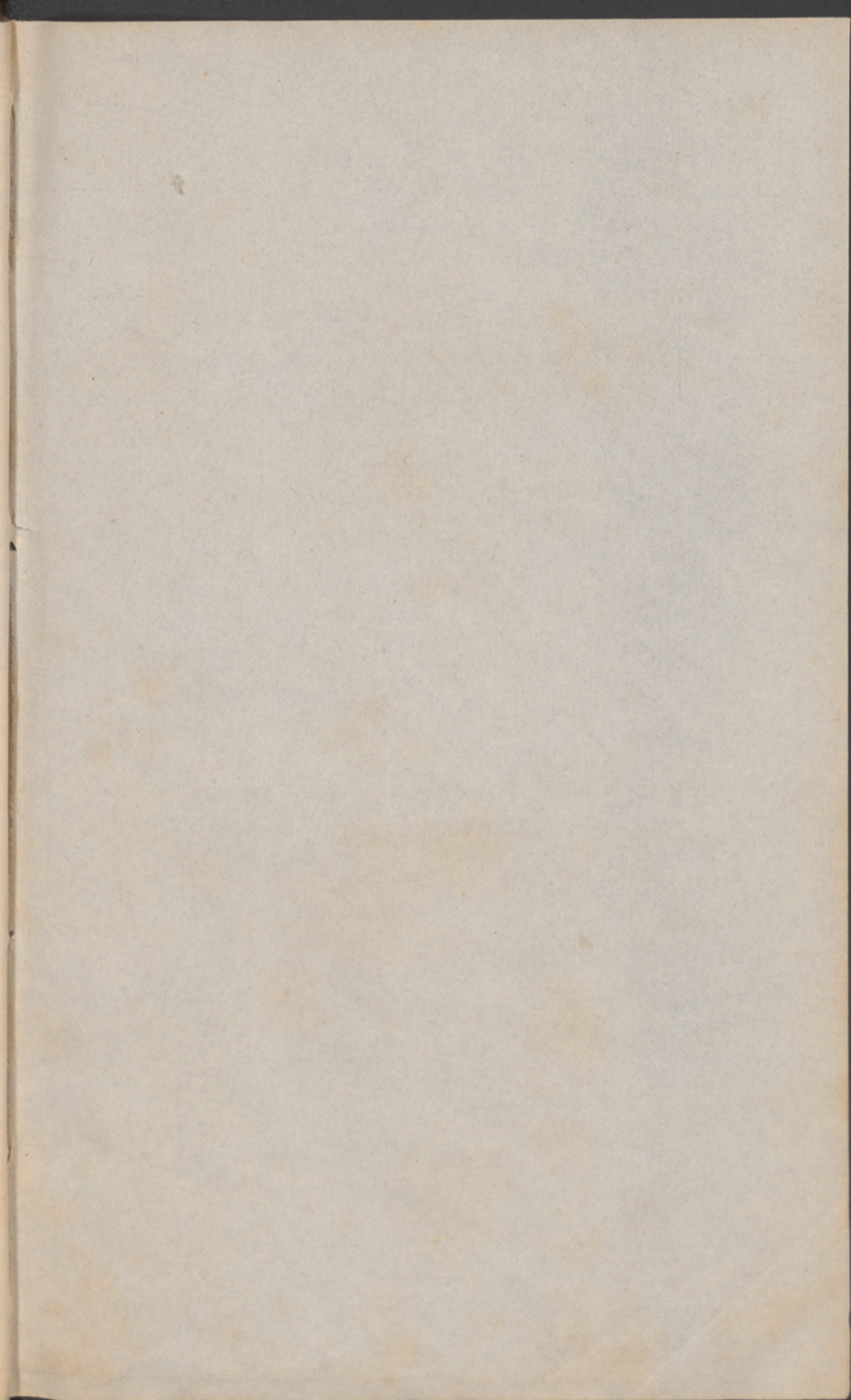
1008





Bu Toulouse 1

By the way





DESBARREAU X,

Ex-administrateur du département de la
Haute-Garonne,

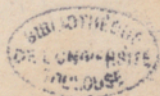
*Au Citoyen FRANÇOIS (de Neufchâteau),
Ministre de l'Intérieur.*

CITOYEN MINISTRE;

JE ne peux plus avoir l'occasion de soumettre à votre approbation les petites vues de bien public que j'avais conçues pendant le cours de mes travaux administratifs, une basse et vile intrigue ayant surpris à la religion du Directoire exécutif, le 13 pluviôse dernier, un arrêté qui me destitue de mes fonctions ainsi que deux de mes collègues républicains sans reproches; j'essaie cependant encore de vous écrire, non pour combattre les ridicules assertions avec lesquelles mes ennemis ont trompé le Gouvernement, mais pour vous transmettre un extrait du procès-verbal de la cérémonie du 2 pluviôse dans le chef-lieu du département de la Haute-Garonne, et vous faire part de quelques projets philanthropiques, que l'Administration centrale vous aurait communiqués sur ma réclamation, si je fusse resté en place, et que je vous adresse aujourd'hui comme simple particulier, parce que je serai toujours l'ami du peuple, quoique je ne sois plus un de ses Magistrats.

Vous avez accusé réception aux Administrateurs

A



du département de l'envoi qu'ils vous avaient déjà fait de l'invocation à l'Être suprême et des imprecations contre les parjures. Vous en avez fait une mention honorable : votre suffrage est d'autant plus flatteur pour le citoyen Carré , Auteur de ces deux pièces , que vous les avez lues en homme d'État expérimenté , et en homme de lettres qui a acquis le droit d'être difficile. J'ai parlé ce jour-là au peuple assemblé , comme , en ma qualité de Fonctionnaire public , je l'ai fait depuis quatre ans dans toutes les fêtes nationales : je n'ai rien dit que mon cœur ne sente vivement. Ces discours conçus à la hâte et presque improvisés , ne sont pas des pièces d'éloquence , mais on voit au moins qu'ils sont inspirés par un bon esprit ; et comme la nature m'a doué de la faculté de me faire entendre dans les assemblées nombreuses , et que mes bons concitoyens ont semblé quelquefois prendre plaisir à m'écouter , mes ennemis , quoique je n'aye rien fait pour en mériter , me font sans doute un crime de mon zèle à propager les principes républicains , à chercher à cicatriser les plaies de la révolution et à rappeler tous les Français sous le pavois constitutionnel. Je ne me plaindrai jamais du coup d'autorité qui me rend à ma vie privée , mon amour pour les lettres et mes goûts casaniers gagnent à ce changement ; il n'y a que l'estime des gens de bien qu'on m'a bien prouvé que je conservais , de la perte de laquelle je ne me serais jamais consolé. Vous avez dans vos bureaux , Citoyen Ministre , les procès-verbaux de toutes les fêtes nationales célébrées dans la commune de Toulouse depuis la mise en activité de la constitution ; veuillez charger un de vos employés de parcourir dans ses momens perdus

ces tableaux fidèles des progrès qu'a faits l'esprit public dans notre arrondissement ; faites-vous rendre compte de la morale que j'ai constamment prêchée à mes administrés , et jugez du degré de vertu que doivent avoir ceux qui me calomnient , puisque , malgré tout ce que j'ai fait pendant quatre années d'exercice , l'on ne me trouve pas digne de la chaise curule où le peuple m'avait placé.

Pardon , Citoyen Ministre , si je me suis un peu écarté de mon sujet pour vous occuper de moi ; j'ai à vous entretenir d'un objet plus intéressant , et qui mérite de fixer votre sollicitude : c'est des hôpitaux civils dont je vais vous parler. Ce n'est pas ici le cas de vous répéter ce que l'Administration centrale vous a dit tant de fois au sujet de la pénurie affreuse où se trouvent réduits nos hospices de Toulouse. Je sais que nous avons mis souvent votre sensibilité à de rudes épreuves par les tableaux déchirans que nous vous avons faits des besoins pressans de nos pauvres ; je me plairai toujours à publier le zèle que vous avez mis à plaider auprès du Directoire la cause de nos pauvres malades , les heureux secours que nous avons obtenus par vos soins , et combien les Administrateurs du département qui sont chargés de cette partie , doivent s'applaudir de correspondre à cet effet avec un Ministre philosophe qui aime les hommes , et dont les soins perpétuels sont de chercher à en améliorer l'existence.

Les épreuves par où l'on fait passer les enfans de la patrie que le Gouvernement recueille dans les hospices civils , sont funestes. On les abreuve avec du lait de vache réchauffé , qui par lui-même est une nourriture trop pesante pour le débile estomac du premier âge. Le lait de la femme qui vient d'accou-

cher renferme une sérosité qui le rend digestif, et purge même l'enfant pendant les premiers jours de sa naissance, et évacue le reste du méconium. Celui qui est privé de l'avantage d'être nourri par sa mère, éprouve quelques difficultés à digérer le lait d'une femme étrangère, sur-tout quand le lait est trop vieux; cependant la pression des gencives contre les mamelons faisant beaucoup saliver l'enfant, cette salive facilite la digestion. C'est le défaut de cette pression qui laisse sans action le lait de vache dont on abreuve les orphelins de la patrie à leur entrée dans les hôpitaux. Cette épreuve dangereuse enlève une grande partie de ces malheureux abandonnés; ils périssent pour avoir reçu le jour d'une mère sans humanité. Après plusieurs jours d'épreuves, des nourrices banales habituées de l'hospice, gratifient quelquefois de leur lait le malheureux dont la nourriture du lait de vache a en quelque sorte démontré la salubrité, et il végète ainsi entre l'existence et la mort jusqu'à ce qu'une nourrice de la campagne se présente pour sauver la vie à cet infortuné. Le célèbre Buffon dit au quatrième volume de ses Oeuvres, édition in-12, page 200 :

« Le lait des animaux peut suppléer au défaut
 » de celui des femmes; si les nourrices en man-
 » quaient dans certain cas, ou s'il y avait quelque
 » chose à craindre pour elles de la part de l'enfant,
 » on pourrait lui donner à teter le mamelon d'un
 » animal, afin qu'il reçût le lait dans un degré de
 » chaleur toujours égal et convenable, et sur-tout
 » afin que sa propre salive se mêlât avec le lait pour
 » en faciliter la digestion, comme cela se fait par
 » le moyen de la succion, parce que les muscles qui

» sont alors en mouvement, font couler la salive en
 » pressant les glandes et les autres vaisseaux. J'ai
 » connu à la campagne quelques paysans qui n'ont
 » pas eu d'autres nourrices que des brebis, et ces
 » paysans étaient aussi vigoureux que les autres ».

Ne pourrait-on pas, Citoyen Ministre, mettre à profit dans nos hospices le sage avis de ce grand homme ? Cet essai a été très-fréquemment mis en pratique et avec succès dans les environs de Paris. On a fait souvent nourrir des enfans par des chèvres, et ces enfans m'ont paru vigoureux et forts ; quel inconvénient y aurait-il à ce qu'il y eût dans chaque hospice un troupeau de chèvres, dont une partie serait consacrée à allaiter les enfans de la patrie pour lesquels on ne pourrait pas trouver de nourrices ? La population gagnerait d'autant plus à ce procédé, qu'il serait très-facile de guérir même les enfans qui naîtraient infectés de maux vénériens. En coupant le poil de la chèvre, et lui appliquant quelques frictions prudemment administrées, son lait transmettrait à l'enfant une guérison certaine, à laquelle, par le système actuellement établi, il ne peut presque pas avoir l'espoir de prétendre. Pourquoi laisse-t-on impitoyablement l'enfant livré pendant dix jours au lait de vache réchauffé pour toute nourriture ? C'est qu'y eût-il autant de nourrices que d'enfans déposés à l'hospice, toutes craignant pour leur santé, aucune ne veut les nourrir, sans s'être préalablement assurée, qu'il y a eu assez d'intervalle entre la naissance de l'enfant et l'époque où elle s'en charge, pour être certaine qu'il ne s'est rien manifesté sur le corps de cet orphelin qui dénote qu'il soit attaqué de quelques

vices vénériens. Il est donc démontré que tous ceux qui par des signes non équivoques laissent apercevoir qu'ils sont atteints de quelques maux siphilitiques, sont condamnés à se contenter du biberon de l'hospice, jusques à ce que les remèdes, toujours très-dangereux dans un âge aussi tendre, l'aient mis à même de pouvoir être livrés à des nourrices sans danger. Il en est peu qui puissent survivre à une si dure épreuve; presque tous périssent malgré les précautions que l'on met dans l'application des remèdes. Je ne m'entendrai pas ici sur cet objet intéressant, ni n'entrerais pas dans des détails qu'il est affligeant pour l'homme en place qui est sensible comme vous, d'avoir souvent sous les yeux, et auxquels la faiblesse de nos ressources ne permet pas encore d'obvier.

Il est cependant facile et peu coûteux d'établir dans chaque hospice un troupeau de chèvres nourrices; par ce moyen les orphelins de la patrie ne seront pas exposés à périr faute de nourriture salubre; les nourrices des campagnes seront moins exigeantes, et plus scrupuleusement surveillées, quand on saura qu'il y aura dans les hospices même des moyens d'allaiter les enfans sans danger, et de les ôter à des femmes cupides, qui souvent n'ont que leur intérêt en vue, et donnent aux malheureux enfans dont elles se chargent, un lait si appauvri, que ces infortunés, s'ils survivent à ce mauvais traitement, n'ont jamais qu'une frêle existence, et s'en ressentent jusqu'au tombeau.

Si vous goûtez ce projet, Citoyen Ministre, dont je ne vous donne là qu'un léger aperçu, vous pouvez, par un arrêté du Directoire exécutif, dont

vous secondez si bien les vues philanthropiques, ou par une circulaire aux Administrations centrales, en ordonner l'exécution, en le développant dans toutes ses parties. Il n'y a qu'un ordre du Gouvernement qui puisse changer la routine établie dans les hôpitaux. Il y a plus de préjugés à vaincre dans ces établissemens que dans beaucoup d'autres; on y tient trop aux vieilles coutumes. Faites-leur la guerre, Citoyen Ministre, vous avez un grand caractère, des talens reconnus, et il est peu d'hommes qui puissent faire autant de bien que vous. Il ne suffit pas d'occuper une grande place, il faut avoir comme vous le talent de persuader. Vous l'aviez avant la révolution, et vous n'avez depuis employé cette éloquence persuasive, que pour le bonheur de vos égaux, et pour consolider et faire aimer notre Gouvernement constitutionnel.

J'avais, en commençant la présente, le projet de vous entretenir de quelques autres objets relatifs aux moyens d'améliorer, s'il est possible, le sort des hospices civils; je voulais vous transmettre aussi quelques idées sur la possibilité d'accélérer les progrès des arts dans nos contrées; mais ce serait abuser de vos momens, j'y reviendrai, si mon zèle ne m'est point imputé à blâme: j'ai pensé aujourd'hui qu'il fallait me restreindre, et que le plus pressé était de vous parler des pauvres orphelins de la patrie. Pendant mon Administration je me suis fait présenter le tableau des enfans entrés et morts à l'hospice depuis plusieurs années; j'ai frémi à cet aspect: le cœur m'en saigne encore, et je crois devoir m'abstenir de vous le transmettre. Entretenez le Directoire exécutif de cet objet impor-

tant, et si du fond de ma retraite je puis coopérer à adoucir le sort de la malheureuse humanité, je prouverai aux ennemis du bien public que l'on n'a pas besoin d'être en place pour faire le bien, ou pour rêver au moins le bonheur de ses semblables.

Salut et respect.

DES BARREAU X.

*Toulouse, le 7 ventôse de l'an 7.^e
de la République une et indivisible.*

